



Autorisation de conduite chariots - Cat. 1A - Transpalettes - Initiale

Personnes concernées

Toute personne appelée à manipuler un chariot de manutention automoteurs à conducteur porté, appartenant à l'une des catégories de la recommandation R.489 de la CNAM.

Objectifs de la formation permettant la délivrance d'une autorisation de conduite de chariots, transpalettes Catégorie 1A (initiale)

L'apprenant doit au terme de cette formation, disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique nécessaires à sa conduite en sécurité. L'objectif de la formation est notamment de lui apporter les compétences nécessaires à la conduite d'un chariot de manutention automoteur à conducteur porté en situation de travail, et lui permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques. Il devra maîtriser la conduite des chariots de manutention automoteur à conducteur porté d'une ou plusieurs catégories conformément à la recommandation R.489 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) et obtenir une attestation de conduite en sécurité de la catégorie visée.

Contexte

Permettre aux chefs d'entreprises de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans le décret N° 98-1084 et l'arrêté du 2 décembre 1998.

Programme de formation

FORMATION THÉORIQUE (COMMUNE À L'ENSEMBLE DES CATÉGORIES DE LA R.489)

A l'issue de ce module le bénéficiaire de la formation sera capable de :

- Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire.
- Connaître la technologie des chariots utilisés, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les équipements interchangeables potentiels ainsi que les modes de propulsion, de transmission ou de direction.
- Identifier les différents types de chariots, leurs caractéristiques et leurs capacités.
- Comprendre les notions élémentaires de physique.
- Connaître et maîtriser les conditions de stabilité des chariots pendant les manutentions et les déplacements, et savoir positionner les charges.
- Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté.
- Savoir exploiter les chariots de manutention à conducteur porté.
- Connaître et effectuer les vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté.

FORMATION PRATIQUE (SUR LA CATÉGORIE CONCERNÉE)

A l'issue de ce module le bénéficiaire de la formation sera capable de :

- Conduire en sécurité un chariot représentatif de la recommandation R.489 de la CNAM.
- Réaliser des opérations : de chargement / déchargement de camion, de déplacement de charges, de stockage et déstockage en palettier, de gerbage en pile, de transfert de charges diverses, de manutentionner diverses charges (longue, déformable, masquant la visibilité...).
- Effectuer les adéquations nécessaires à chaque manutention.
- Réaliser les opérations de début et fin de poste (vérification, entretien, maintenance)



Autorisation de conduite chariots - Cat. 1A - Transpalettes - Initiale

Prérequis

Aucun prérequis n'est demandé mais la compréhension du français nécessaire à la mise en œuvre des consignes et de l'évaluation finale est recommandée

Durée

2 à 5 jours.

Variable selon : l'expérience de l'apprenant et le centre de formation.

Durée pour plusieurs catégories : sur devis.

Formateurs

Formateur spécialisé en conduite en sécurité, justifiant d'une expérience dans la logistique, la manutention ou la conduite de chariots automoteurs à conducteur porté. Il est formé à la pédagogie via le process City'Pro

Dispositifs de suivi

Feuille d'émargement et attestation de stage

Lieu de formation

Au sein d'un centre City'Pro ou dans l'entreprise du candidat si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la formation à la conduite ciblée

Méthodes pédagogiques

Nos formateurs experts utilisent diverses méthodes (participative, démonstrative, interrogative, inductive) qui permettent un apprentissage efficient.

Alternance de contenu théorique et mise en situation pratique.

Validation des acquis

Evaluation théorique sous la forme d'un QCM concernant les chariots automoteurs. Evaluation pratique lors d'une mise en situation pratique.

Délais d'accès

Variable selon modalités de financement et disponibilités en centre

Modalités d'accès

Consultez la page centre sur le site city-pro.info

Accessibilité

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès du centre concernant l'accès à la formation visée

Tarifs et financements

En centre City'Pro ou sur city-pro.info